



Executeur testamentaire les droits !

Par **redneck83**, le **03/05/2010** à **18:43**

Bonjour,

je vous expose le probleme , le fils ainer! de ma compagne !suite au deces de leur pere a ete nomme par le defunt pour qu il prene en charge les obseques les payent avec une somme alouer a cet effet !!

le point de discorde entre les enfants (ils sont 4) est que une fois les obseques de leur pere payer il reste de l argent !!! argent que l aine c est vite empresser de dire cela me revient de droit je suis le executeur testamentaire !!!

j ai effectuer quelque recherche dans ce sens j ai trouver un article qui dit que en aucun cas il peut s agir de remunerer un executeur !!! mais bon cela reste flou !! je vient donc vers vous pour que vous puissier m aider !!!

nous voudrions savoir s il doit restituer l argent ou pas !!! merci !

ps il reste de l argent a partager au niveau de la succession !!!